



Déclaration préalable de la FCPE

Conseil supérieur de l'éducation du 6 mai 2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Nous ne cessons de le dire : l'école, comme le temps périscolaire, doivent protéger les enfants en toutes circonstances. Cette exigence n'est pas négociable. Elle est au cœur même de la promesse républicaine. À ce titre, aucune défaillance n'est acceptable. Rien ne saurait justifier que des enfants soient exposés à des violences, encore moins à des violences sexuelles, dans les lieux mêmes qui doivent garantir leur sécurité et leur émancipation.

Or, les faits sont là. Leur gravité, leur répétition, leur ampleur nous obligent collectivement. Ils imposent de sortir des discours, des constats répétés, des indignations qui parfois semblent de circonstance. Ils exigent désormais des actes. Les familles attendent, la société le réclame !

Fidèle à ses valeurs, fidèle à ses statuts et à son engagement contre les violences sexuelles et sexistes engagé il y a de cela plusieurs décennies, la FCPE a pris toute sa part dans ce combat.

Parce que la parole des enfants et des familles doit être entendue, reconnue et protégée, notre fédération s'est engagée pleinement dans les travaux parlementaires consacrés au contrôle par l'État et à la prévention des violences dans les établissements scolaires. À ce titre, nous avons contribué, fin 2025, à l'élaboration d'une proposition de loi transpartisane, aujourd'hui soutenue par 150 députés, et qui sera enfin examinée le 1er juin prochain. Elle doit être examinée avec le temps nécessaire à l'examen de l'ensemble de ses articles et pouvoir être proposée au vote de l'assemblée.

Ce texte porte des mesures concrètes, immédiates, applicables nous l'espérons dès cette rentrée. Des mesures de bon sens que rien ne devrait retarder : le renouvellement triennal des contrôles d'honorabilité de l'ensemble des intervenants dans les établissements scolaires, l'allongement du délai de prescription du délit de non-dénonciation de violences sur mineur, ou encore l'instauration d'un contrôle quinquennal obligatoire de tous les établissements privés sous contrat...

Ces propositions ne sont pas des options. Elles sont le minimum que nous devons aux enfants. Elles traduisent une exigence simple : celle de protéger, effectivement, celles et ceux que l'école et le temps périscolaire accueillent chaque jour.

Car soyons lucides : derrière chaque défaillance, il y a des vies brisées, des parcours marqués durablement, une confiance détruite. Et derrière chaque inaction, il y a une responsabilité collective engagée.

Nous le disons avec gravité : l'heure n'est plus aux tergiversations. L'heure n'est plus aux arbitrages politiques différés. Tout est connu, documenté, débattu. Ce qui manque aujourd'hui, ce n'est pas le diagnostic. C'est la décision.

Alors, les textes proposés ce jour aux délibérations de notre instance sont un premier pas mais devront être absolument complétés par une loi complète, globale. Nous l'appelons de nos vœux, nous y veillerons.

Je vous remercie de votre écoute.